

DÉMOCRATIE ACTIVE

Participation citoyenne

Atelier citoyen du mardi 28 FÉVRIER

Plan des modes actifs et modification de la vitesse



Introduction :

Mardi 28 février 2023, 8 membres de l'atelier citoyen se sont réunis pour travailler ensemble autour de la mobilité.

Nous avons fait une brève introduction avant la présentation du bureau d'étude travaillant sur le plan des modes actifs et modification de la vitesse.

Lors de cette séance a été invité un membre de la commission participation citoyenne en tant qu'observateur pour découvrir le fonctionnement de l'atelier citoyen.

Plan des modes actifs et modification de la vitesse :

Madame Pin ingénieur du bureau d'étude Agoracité nous a présenté synthétiquement les travaux d'étude du centre-ville autour de la mobilité, elle est accompagnée de Madame Madera, maître d'œuvre de la ville d'Audenge.

Madame Madera explique que nous avons mandaté le bureau d'étude pour faire une étude de la commune sur un secteur de la commune pour le moment : le secteur du bourg. L'idée est de travailler sur tout ce qui a trait à la vitesse et la mobilité sur le secteur car nous avons déjà fait beaucoup d'aménagements mais nous souhaitons une cohérence sur le secteur.

Madame Pin nous explique qu'elle fait une longue expertise pour mener le diagnostic, les éléments des comptes-rendus des réunions de quartiers et des balades citoyennes ont été utilisés par le bureau d'étude dans le cadre du diagnostic.

Elle explique que l'idée du plan et de nommer les statuts des voies, nous pouvons avoir plusieurs types de voies, selon les niveaux de vitesse et d'aménagement, dans le but de donner plus de confort aux piétons et aux vélos.

A l'intérieur du périmètre l'idée est d'avoir un zonage 30 élargi et dans la zone 30 on a des statuts de voies différentes.

Il a été présenté les différents types d'aménagement possible ainsi que des exemples concrets pouvant être effectués sur la ville.

Les différents panneaux des statuts de voies ont été présentés comme la zone 30, la zone de rencontre, l'aire piétonne et la voie verte, ainsi que leur spécificité.

Concernant les zones 30, il y a des entrées et sorties définies avec un marquage au sol important pour la lisibilité des conducteurs, il y a le même type d'aménagement pour les zones de rencontres.

Concernant la vélorue on doit avoir des cheminements piétons, il doit y avoir un rétrécissement visuel pour marquer le passage des voitures. Dans ces rues les vélos sont prioritaires, dans l'état actuel le dépassement est interdit, cela changera et le dépassement sera autorisé. Ce statut est proposé sur la rue Gambetta.

Nous avons longuement débattu sur le boulevard Gambetta, qui est une rue très passante, dans le diagnostic on remarque la dangerosité de la voie notamment pour le passage des piétons. Se pose également la question du stationnement, il a été précisé qu'un projet de maîtrise d'œuvre doit être fait suite à l'étude, qui va démontrer que ce type d'aménagement est effectivement réalisable, le cheminement des deux côtés ne sera pas possible mais au moins d'un côté.

Il a été présenté les chaussées à voie centrale banalisée, il s'agit d'une réduction de la chaussée à une voie centrale, en laissant de chaque côté des couloirs pour les vélos qui ont la priorité. Un observatoire national fait avec le CEREMA démontre que ce type d'aménagement fonctionne bien, mais il faut bien faire attention au niveau du trafic de la rue, il faut un peu moins de 5000 véhicules/ jour et également la prise en compte de la largeur de voie. Il faut également faire un petit aménagement en entrée et sortie de voie type écluses pour avertir l'utilisateur sur le changement du statut de la voie.

Suite à la présentation des types de voies, quelques exemples ont été présentés concrètement sur les voies municipales, afin de montrer les types d'aménagement qui peuvent être faits suite à la maîtrise d'œuvre sur le secteur défini.

Suite à cela nous avons échangé sur quelques remarques de l'atelier :

> En cas de festivités le stationnement sera conséquent sur certaines rues par exemple proches du complexe Ballion (pessalle). Nous rappelons qu'il n'existe pas de rues parfaites, qu'il y aura toujours des possibilités de stationnement et de contre-exemple lors d'événement spéciaux. Le travail également à mener est un changement des habitudes pour les personnes habitant en centre-bourg qui pourront plus facilement se déplacer à vélos pour venir sur les événements et ne pas systématiquement utiliser la voiture pour les déplacements courts.

Nous souhaitons pour chaque voie proposer au minimum une possibilité de déplacement pour les piétons puis pour les vélos.

> Nous avons longuement discuté du code de la route devant être respecté par les voitures, mais également par les vélos. Nous rappelons que certains sens unique voiture sont empruntables dans les deux sens pour les vélos. Il est donc question également de rappeler à la population les statuts des voies pour la sécurité de tous. Pour rappel toutes les zones 30 en sens unique sont en double sens cyclable.

Nous mettons en avant que ce plan modes actifs doit être associé à un plan de communication et de sensibilisation à l'ensemble de la population. L'occasion pour nous d'associer l'atelier citoyen à un travail collaboratif autour d'une cartographie des déplacements à pied et à vélo en ville pouvant être diffusé à l'ensemble de la population. Pour le moment la stratégie de communication du plan n'est pas faite, car il y a encore les études de maîtrise d'ouvrage à mener. Nous échangeons avec l'atelier citoyen sur les différentes solutions de communication, ont été suggérées des réunions publiques, des distributions de tract lors des travaux de voirie ou balades citoyennes sur les secteurs qui seront modifiés.... Il a été également débattu l'implication des jeunes dans la participation des études car ils empruntent régulièrement le secteur pour aller vers les écoles.

> Il a été demandé comment en interne le travail est effectué lors de ces études, nous notifions que l'on travaille en transversalité, pour ce plan par exemple autour de la table plusieurs directions sont présentes, la police municipale, les services techniques, la maîtrise d'œuvre et la participation citoyenne font partie d'un comité technique support du bureau d'étude pour l'avancée de cette démarche sur la ville.

En parallèle un plan d'accessibilité piétons sera mené sur l'ensemble du périmètre de la commune, y compris les villages.

Pour information nous mettons en avant que l'étude faite par Madame Pin à durée six mois sur ce secteur. Nous rappelons que d'autres secteurs seront étudiés au fur et à mesure, afin d'avoir une cohérence sur toute la ville.

Nous rappelons que nous sommes encore en phase d'étude et que les travaux de voirie ne sont pas programmés.

Point sur l'événement mobilité :

Lors de l'événement mobilité d'octobre 2022, des remarques et des suggestions autour de cette thématique ont été prises par l'atelier citoyen. Suite à la présentation du plan, nous sommes revenus sur toutes les remarques apportées lors de l'événement.

Des questions et des réponses ont pu être apportés sur des travaux effectués sur la commune.

Nous reviendrons sur les plans lors du prochain atelier citoyen, ainsi que sur la thématique mobilité.

Événement d'octobre 2023 :

Avant de conclure la réunion nous avons discuté quelques minutes sur l'événement participatif du mois d'octobre, afin de définir une thématique. Nous rappelons que suivant le questionnaire de 2020, les deux thématiques ressorties pour l'année 2023 sont environnement et ressources, ainsi que production et consommation locale.

Nous avons échangé autour des déchets, notamment l'article L541-21-1 du code de l'environnement relatif à la collecte des biodéchets, car les ménages devront disposer au 1er janvier 2024 d'une solution permettant de trier leurs déchets biodégradables. Nous avons donc acté de travailler autour d'aller vers le zéro-déchets pour l'événement d'octobre.

Nous proposons à l'atelier citoyen de venir lors du prochain atelier avec des idées d'animations, de partenaires et d'idées pour la mise en place de l'événement d'octobre. Nous proposons également à l'atelier de travailler sur la thématique 2024 autour du cadre de vie et de l'urbanisme en lien avec le PLU afin de pouvoir bloquer des partenaires le plus en amont possible.